



**Ministère des solidarités et de la santé  
Ministère du travail  
Ministère de l'éducation nationale  
Ministère des sports**

**ARRÊTÉ du 16 JUIL. 2018**

fixant la composition du jury des concours externes et internes dans la discipline littéraire pour le recrutement de professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds au titre de l'année 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n°93-293 du 8 mars 1993 modifié portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds ;

**Vu** le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

**Vu** l'arrêté du 7 janvier 1994 modifié fixant l'organisation et le programme du concours de recrutement des professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds ;

**Vu** l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

**Vu** l'arrêté du 24 mai 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de deux concours externes et de deux concours internes dans les disciplines littéraire et scientifique pour le recrutement de professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du jury des concours externes et internes dans la discipline littéraire pour le recrutement de professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds au titre de l'année 2018 :

M. Samuel BRETAUDEAU

Inspecteur pédagogique et technique de la direction générale de la cohésion sociale,  
**Président ;**

Mme Danielle METZEN

Administratrice civile hors classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à la direction des ressources humaines des ministères sociaux ;

Mme Véronique LAFARGE-VILLAIN

Inspectrice de l'éducation nationale de classe normale à l'Académie de Paris circonscription ASH1 ;

M. Xavier DUPONT

Directeur de l'Institut national des jeunes

M. Xavier DUPONT

Directeur de l'Institut national des jeunes  
aveugles ;

M. Frédéric BROSSIER

Professeur d'enseignant général hors  
classe à l'Institut National de Jeunes Sourds  
de Paris ;

Mme Corinne PONS

Professeur d'enseignant général hors  
classe à l'Institut National de Jeunes  
Sourds de Chambéry ;

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Samuel BRETAUDEAU, la présidence est assurée par Mme Danielle METZEN.

## Article 3

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

## Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 6 JUL. 2018

Le Chef du bureau du recrutement

**Arnaud SCOLAN**